

CAHIER DE GESTION

POLITIQUE D'AIDE À LA RÉUSSITE

COTE

70-04-03.10

OBJET

Préciser les objectifs et les orientations du plan de travail en regard de la réussite.

DESTINATAIRES

Le personnel et les élèves.

DISTRIBUTION

- Les personnes détenant le *Cahier de gestion*.
- Le milieu, par les médias internes et des rencontres.
- Le site WEB du Cégep.

CONTENU

- 1.0 Objectifs de la politique.
- 2.0 Orientations éducatives.

RESPONSABLE DE L'APPLICATION

La directrice ou le directeur des études.

RÉFÉRENCE

Le Plan stratégique du Collège.

ANNEXE

Un plan d'action a été élaboré et il est régulièrement évalué et mis à jour par la Direction des services éducatifs (disponible à la Direction des services éducatifs).

ADOPTION

La présente politique a été adoptée par le Conseil d'administration lors d'une réunion tenue le 6 juin 1995 (CA 95-05.12) et amendée le 2 mai 2006 (CA 06-03.25).

1.0 OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

En proposant le Renouveau collégial, le ministère de l'Éducation demandait aux collèges d'appliquer l'approche par compétence, espérant ainsi atteindre deux buts complémentaires : hausser le taux de sanction des études dans le réseau collégial et offrir une formation de qualité permettant aux élèves de s'intégrer harmonieusement au « troisième millénaire ».

Ces deux préoccupations sont partagées par l'ensemble des composantes du Collège de Rimouski et se traduisent, en regard de l'aide à la réussite, par les objectifs suivants.

1.1 Objectif général

Favoriser la mise en place d'actions susceptibles d'aider tous les élèves, jeunes et adultes, inscrits au Collège de Rimouski, à développer toutes les composantes de leur personnalité.

1.2 Objectifs particuliers

Aider un plus grand nombre d'élèves à :

- réussir leurs cours;
- persévérer dans leurs études;
- obtenir une sanction d'études collégiales;
- réaliser leur intégration professionnelle et sociale;
- développer l'ensemble de leurs capacités.

2.0 ORIENTATIONS ÉDUCATIVES

En proposant les orientations suivantes, le Collège de Rimouski tient à exprimer sa volonté de favoriser la réussite de ses élèves, en la balisant par un ensemble de principes. Les orientations retenues se regroupent dans les quatre domaines suivants :

2.1 La portée de la politique

2.1.1 Cette politique vise la réussite scolaire tout en privilégiant le développement intégral de l'élève.

2.1.2 La politique d'aide à la réussite se préoccupe de toute la clientèle étudiante du Collège de Rimouski.

2.1.3 La politique d'aide à la réussite situe l'aide à la réussite, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des activités d'apprentissage.

2.2 Les responsabilités

- 2.2.1** La réussite scolaire est une responsabilité partagée par l'élève et le Collège de Rimouski.
- 2.2.2** L'aide à la réussite implique toute la communauté collégiale.
- 2.2.3** L'élève est le premier responsable de sa réussite; en ce sens, il a le devoir de fournir des efforts personnels importants et de se donner des conditions nécessaires pour assurer sa réussite.
- 2.2.4** Le Collège de Rimouski considère que la présence et la participation des élèves aux activités d'apprentissage sont des conditions essentielles à la réussite scolaire.

2.3 Les reconnaissances et les engagements du Collège

- 2.3.1** L'admission d'un élève au Collège de Rimouski constitue une reconnaissance de ses capacités à réussir tous ses cours, et cela, tout en permettant au Collège de maintenir la qualité des apprentissages.
- 2.3.2** Le Collège de Rimouski s'engage à fournir à l'élève un environnement adéquat, pour assurer sa réussite, durant toute la durée de ses études.
- 2.3.3** Les enseignantes et les enseignants sont les premiers responsables des stratégies d'apprentissage, d'enseignement et d'encadrement, facilitant la réussite scolaire.

2.4 Les cibles privilégiées

- 2.4.1** Le premier trimestre au collégial sera considéré comme un moment prioritaire d'intervention en aide à la réussite.
- 2.4.2** L'élève en difficulté effective ou potentielle sera considéré en priorité en regard des interventions en aide à la réussite.